

Bruxelles, le 25 janvier 2021

Direction Recherches et Développement

Directrice : Geneviève Bazier

Gestionnaires : Aurélie Dupont et Marine Noël

Aurelie.dupont@one.be et marine.noel@one.be

Tél : 02/542.14.96

Concerne : Appel à projets visant des dispositifs à destination des (futurs) papas

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes un professionnel accompagnant les familles et vous exercez une fonction médicale, paramédicale, sociale, éducative ou scientifique dans le champ de la parentalité, la périnatalité ou la (petite) enfance (exemples non exhaustifs : Partenaires Enfants-Parents, Sages-femmes, Maternité, Milieux d'accueil, Enseignement, ...), ce qui suit peut vous intéresser.

Dans le cadre de ses missions, l'Office de la Naissance et de l'Enfance accompagne et soutient la parentalité notamment grâce au travail des Partenaires Enfants-Parents qui reçoivent les familles au sein des consultations prénatales et pour enfants, des équipes SOS-enfants, des Lieux de Rencontre Enfants et Parents, des milieux d'accueil, ...

Ainsi, depuis de nombreuses années, l'Office de la Naissance et de l'Enfance s'interroge sur la place et l'implication des (futurs) papas tant au niveau prénatal que postnatal.

Dans un souci d'accompagner les (futurs) papas au mieux, l'ONE en collaboration avec le Fonds Houtman a commandité une recherche « *Dispositifs à destination des (futurs) papas dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles¹* » afin d'en savoir davantage sur les dispositifs existants ainsi que sur les atouts et freins de tels dispositifs.

¹GODESAR C, « Dispositifs à destination des (futurs) papas dans le champ de la périnatalité et de la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles », Office de la Naissance et de l'Enfance - Direction Recherches et Développement, Juin 2020

Aussi, sur base de cette recherche, un certain nombre de critères ont été mis en évidence pour qu'un dispositif à destination des (futurs) papas soit mis en place et rencontre le succès escompté.

À la suite de cette recherche, l'Office de la Naissance et de l'Enfance, avec le soutien du Fonds Houtman, a décidé de lancer un appel à projets permettant de soutenir financièrement des dispositifs à destination des (futurs) papas.

Nous entendons par « dispositif » : « *l'ensemble de mesures prises, de moyens mis en œuvre pour une intervention précise* (Larousse online). L'idée est de prendre en compte tout dispositif ciblant spécifiquement le (futur) papa ». ²

Ces dispositifs offriront aux (futurs) papas un espace de parole, d'échanges et de rencontre dans un environnement de qualité.

Dans une perspective de prévention, et au-delà de la diversité, ces dispositifs devront atteindre l'objectif suivant :

1. Reconnaître une place (physique, psychique et sociale) au (futur) papa

En outre, ils tendront à atteindre ces objectifs communs :

2. Considérer le (futur) papa dans sa relation/rencontre avec son enfant et l'environnement de l'enfant : l'enfant est au cœur du soutien à la parentalité ³
3. Augmenter le sentiment de compétence parentale chez le (futur) papa
4. Accompagner le (futur) papa dans l'exercice, l'expérience et/ou la pratique de sa paternité
5. Favoriser l'échange entre pairs/pères
6. Questionner la légitimité et les représentations liées à la paternité tant chez les professionnels que dans les familles

Nous vous invitons, dès lors, si vous le souhaitez, à répondre à l'appel à projets en complétant le dossier ci-joint. La candidature doit être envoyée **par mail** à l'attention de Benoit Parmentier, Administrateur général : benoit.parmentier@one.be avec le secrétariat

² Ibidem, p. 7

³ « Pour un accompagnement réfléchi des familles. Un référentiel de soutien à la parentalité », ONE, AGAJ, DGDE, 2012

de la Direction Recherches et Développement en copie : secretariat.drd@one.be au plus tard le 30 avril 2021 minuit.

Pour être recevables, les dossiers introduits devront répondre aux critères suivants :

- Le dossier doit être introduit au plus tard le 30 avril 2021 minuit ;
- Le porteur de projet doit être constitué sous la forme d'une personne morale de droit privé ou public sans but lucratif ;
- Le porteur du projet doit être établi et exercer ses activités sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Le porteur de projet ne peut pas être une organisation commerciale ;
- Le projet ne peut être porté que par un seul gestionnaire, clairement identifié ;
- Annexer un document décrivant le « chemin » que vous imaginez pour vos bénéficiaires du dispositif que vous proposez en mettant en évidence la temporalité de votre intervention / de la prise en charge (de l'accroche du public-cible à la clôture du suivi du bénéficiaire) ;
- Joindre une estimation du budget annuel concernant votre dispositif.

Modalités de subventionnement :

Un budget de 10.000€ sera octroyé aux lauréats de cet appel à projet. Ce montant sera dédié à la période allant de septembre 2021 à septembre 2022. Une première tranche de 8.000€ sera versée dès la notification de l'attribution du projet.

Les lauréats s'engagent à participer à minimum 4 demi-journées de réflexion commune organisées par l'ONE qui fixeront une série d'objectifs à atteindre par les dispositifs en termes d'évaluation. Un accompagnement par l'ONE sera proposé aux lauréats pendant la durée du subventionnement.

Les dépenses peuvent concerner tout aussi bien des frais de personnel que des frais de fonctionnement ou de logistique.

Le dossier de candidature est joint en annexe.

L'appel à projets est également disponible sur www.one.be.

En vous assurant de notre parfaite collaboration, recevez, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.



Benoît Parmentier
Administrateur général
Office de la Naissance et de l'Enfance



Marie-Christine Mauroy
Administratrice générale
Fonds Houtman